



Accident automobile quelle responsabilité

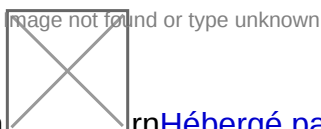
Par **edenemy**, le **12/06/2015 à 11:32**

Bonjour,rnrnJe viens vers vous parce que l'assurance me dit que ma responsabilité est a 50/50 lors d'un accident mais je suis septique. Je vous explique la situation. rnrnJe montais une côte, la voiture qui descendait sortait d'un virage assez vite il a pilé lorsqu'il m'a vu, la chaussée était glissante a cause de la pluie donc il m'est rentré dedans enfonçant ma portière conducteur. Il n'y avait pas de marquage au sol. rnrnSuis-je responsable a 50% ? rnrnSelon mes connaissances du code de la route, il y a priorité à celui qui monte (donc moi), lui n'est pas maître de son véhicule, mais l'absence de marquage ne me donne pas raison me semble t il. rnrnMerci de vos réponses.

Par **moisse**, le **12/06/2015 à 11:46**

Bonjour,rn[citation] il y a priorité à celui qui monte (donc moi[/citation]rnLorsque la largeur de la voie est insuffisante pour un croisement (R414-3 code de la route).rnCe n'est pas le cas selon vos propos.rn[citation]Suis-je responsable a 50%[/citation]rnOui c'est parole contre parole quant à celui qui ne respectait pas sa voie ou a franchi l'axe médian.rnCes n°21 du barème IRSA.

Par **Lag0**, le **12/06/2015 à 13:52**



Bonjour,rnPour illustrer :rn

rn[Hébergé par Imagesia, le meilleur hébergeur d'images](#)

[du net !](#)

Par **edenemy**, le **12/06/2015** à **14:37**

Merci de vos réponses je comprend mieux maintenant.